

DOSSIER 1 : PARLEMENTAIRE, UN TRAVAIL COMME UN AUTRE?

FICHES D'INFORMATION – DOSSIER 1 : PARLEMENTAIRE, UN TRAVAIL COMME UN AUTRE ?

1. FICHE D'INFORMATION I.1 – Copies d'écrans des sites de 4 femmes politiques

Simone Susskind (PS)



<http://simonesusskind.be/>

Licenciée en Sciences sociales (ULB)

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes (secrétaire)

Commission de la Santé (membre effective)

Commission d'enquête sur la gestion du Samusocial (membre effective)

Commission de l'Environnement et de l'Énergie (membre effective)

Commission chargée des questions européennes (membre effective)

Je suis une fille de réfugiés juifs d'Europe Orientale qui ont été des sans-papiers dans les années 30 et qui ont reconstruit leur vie en Belgique après avoir survécu au génocide nazi. D'où ma sensibilité immédiate pour les sans-papiers et ceux et celles qui cherchent un refuge dans un des pays européens, que ce soit pour échapper à des conflits violents ou à la misère économique chez eux. Je suis née à Bruxelles et j'y ai toujours vécu.

Pour moi, c'est une identité laïque, ouverte et humaniste qui peut contribuer à améliorer les relations entre groupes d'origines diverses en partageant ses expériences et en développant une meilleure connaissance des « autres ».

C'est dans ce but que j'ai animé des groupes de discussion entre Juifs et Arabes à Bruxelles dans les années 80-90.

Durant des années, j'ai travaillé au Centre Communautaire Laïc Juif, dont j'ai assuré la présidence entre 1985 et 1996. J'y ai aussi pris de nombreuses initiatives dans les domaines culturels et éducatifs.

Depuis 2014, je siége comme Députée régionale au Parlement bruxellois. En novembre 2017, on m'a également désignée comme Sénatrice fédérale. Ces institutions sont essentielles à la mise en œuvre de politiques qui reflètent mes valeurs d'ouverture, d'échange et de solidarité.

En parallèle, avec mon ASBL « Actions in the Mediterranean », j'ai à cœur de construire l'échange d'expérience entre les jeunes bruxellois -e-s autour du conflit Israélo-Palestinien.

L'objectif du projet « Israël-Palestine pour mieux comprendre » est de permettre à chaque jeune de s'éveiller aux complexités de ce conflit, de rencontrer d'autres jeunes à Bruxelles et dans le monde afin de déconstruire les préjugés.

Je m'investis également, dans un autre projet porté par AIM ASBL, « Femmes Leaders de Demain ». Le but est de favoriser l'implication des femmes en politique et leur mise en réseau en lien avec des élues du Maghreb et de Belgique.

À cet égard, la Tunisie est un merveilleux laboratoire de parité et de changement grâce, entre autres, à l'évolution de son mode de scrutin imposant la parité verticale et horizontale et au dynamisme de sa société civile.

Hier, comme aujourd'hui et demain, j'aime tisser des liens entre les citoyen-ne-s d'ici et d'ailleurs.

Anne-Charlotte d'Ursel (MR)



<http://annecharlottedursel.be>

Licenciée en Sciences Politiques ULB

Commission de l'Infrastructure (présidente)

Commission des Affaires sociales (membre effective)

Entrée en politique en l'an 2000, échevine à Woluwe-St-Pierre pendant 10 ans.

J'ai travaillé pendant 10 ans dans le privé (dans le secteur de la communication). Gestion du département production chez Radio Contact la veille de me lancer en politique. On me dit créative, originale, travailleuse, enthousiaste et passionnée. Durant mes études, un professeur me raconta l'histoire suivante : durant la 2^{ème} guerre mondiale, un chef de camp de concentration passait en revue tous les prisonniers chaque jour à la même heure. Et il choisissait au hasard, une personne qu'il battait à mort. Un jour au péril de sa vie, un prisonnier sortit du rang et lui cria : « ce que vous faites est inhumain. Mon point de vue vous importe peu. Mais vous verrez que vous y penserez cet après-midi, ce soir avant de vous coucher, demain matin en vous levant ». Et il rentra dans le rang. Le lendemain, le chef de camp fit placer tous les prisonniers en ligne comme d'habitude. Il en choisit un par hasard et le tua. Ce fut la dernière fois. Plus jamais, il ne recommença jusqu'à la libération. Je crois à la puissance de la personne même seule qui sort du rang pour faire triompher les valeurs auxquelles il croit. Et c'est l'une des raisons principales pour lesquelles je fais de la politique.

Fatoumata Sidibé (Défi)



<http://www.fatoumatasidibe.com>

Licenciée en Communication et Journalisme (UCL)
Commission des Affaires sociale (vice-présidente)
Commission du Logement (membre active)
Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes (membre effective)

D'origine malienne, je vis en Belgique depuis 1980. J'ai travaillé dans le domaine de la communication, de l'édition, des relations publiques et du social. Comme journaliste free lance, j'ai collaboré à de nombreux magazines belges et étrangers.

De 1994 à 2012, j'ai notamment été correspondante permanente de presse en Belgique du magazine français Amina.

De 2002 à 2009, j'ai été responsable de projets au Centre régional du Libre Examen de Bruxelles où, outre l'organisation de colloques et de conférences, j'ai mené des études et publications concernant la problématique des femmes issues de l'immigration. Je collabore également à des ouvrages collectifs concernant des enjeux de société.

En 2006, Je cofonde le Comité belge Ni Putes Ni Soumises (Wallonie-Bruxelles) dont j'assure la présidence jusqu'en février 2009. J'ai notamment lancé et coordonné la publication du Guide belge du respect, un outil pratique pour « construire le vivre ensemble, filles et garçons, égaux en droits et en devoirs » et du Kit du Respect, un outil d'animation pédagogique à destination des structures éducatives et associatives.

Je suis membre du Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB), présidente de l'association des Femmes FDF depuis juin 2013. Je suis membre fondateur du Réseau d'Action Pour la Promotion d'un Etat Laïque (R.A.P.P.E.L)

De juin 2009 à juin 2014, j'ai été députée bruxelloise pour les Démocrates Fédéralistes Indépendants (Ex. Fédéralistes Démocrates Francophones (FDF)), présidente de la Commission Affaires sociales au Parlement francophone bruxellois, présidente du groupe des FDF au Parlement francophone bruxellois. Suite aux élections régionales du 25 mai 2014, je siége de nouveau comme députée pour la législature 2014-2019.

Je suis également, auteure d'un roman, Une Saison africaine publié en 2006 aux Editions Présence africaine (Paris) et artiste peintre. En février 2014, j'ai publié un livre d'art/poésie, Les Masques parlent aussi... aux Editions Saran.

Céline Delforge (Ecolo)



<http://celinedelforge.be>

Licenciée en sciences politiques (ULB)

Commission de l'Infrastructure (membre effective)

Commission spéciale consacrée à l'état des tunnels bruxellois (membre effective)

Je suis profondément écologiste. Écologiste radicale. Et pour moi, l'écologie est de gauche. Je suis d'une tendance à vouloir revoir la société de consommation et le cœur du système plutôt que de vouloir greenwasher le système capitaliste.

L'idéologie libérale nous a inculqué que la croissance permettrait à tous de vivre mieux et que le bonheur se trouve dans la consommation.

Résultat : une inégalité entre riches et pauvres plus grande que jamais et le pillage des ressources de la planète.

Il est temps de passer à la redistribution des richesses financières et naturelles au bénéfice de toutes et tous. On a un programme qui ne peut que déplaire à ceux qui prônent la consommation à tout crin.

Investissons dans une économie non délocalisable : développons les transports publics et le logement, libérons l'espace public de la publicité commerciale, soutenons les services et commerces indépendants et de proximité !

Parce que :

- la mobilité est au coeur de nos vies quotidiennes, de l'économie et de l'environnement,*
- la STIB est le premier employeur de Bruxelles et représente un énorme potentiel d'emplois durables et non délocalisables,*
- il suffirait d'y faire arrêter des trains pour, qu'avec ses 29 gares, Bruxelles dispose d'un Réseau Express Bruxellois (REB),*

Le transport public est ma priorité!

2. FICHE D'INFORMATION I.2 – Composition actuelle du Parlement bruxellois



Partis politiques	Sièges francophones	Partis politiques	Sièges néerlandophones
PS	16	Groen	4
Ecolo	15	N-VA	3
MR (*)	15	Open Vld	3
PTB	10	one.brussels- Vooruit (*)	3
DéFI	9	Vlaams Belang	1
Les Engagés	4	CD&V	1
Onafhankelijken (**)	3	Agora	1
		PVDA	1
Totaal	72		17

3. FICHE D'INFORMATION I.3 – Profil du parlementaire moyen au Parlement bruxellois

PROFIL (2022)

- RÉPARTITION PAR SEXE

53,93% D'HOMMES

48 hommes **41** femmes

46,07% DE FEMMES

- RÉPARTITION PAR ÂGE DES DÉPUTÉS

3 entre 20 et 29 ans

21 entre 30 et 39 ans

30 entre 40 et 49 ans

23 entre 50 et 59 ans

11 entre 60 et 69 ans

1 entre 70 et 79 ans

- RÉPARTITION PAR ANNÉES D'EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRES

Entre 0 et 5 ans : 52

Entre 6 et 10 ans : 17

Entre 11 et 20 ans : 15

Plus de 20 ans : 5

- RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Élus sans autre profession indiquée : 16

- Élus avec un mandat dans d'autres assemblées :

- Sénateurs : 2

- Députés au Parlement de la Communauté française : 19

- Élus avec un mandat local (*):

- Bourgmestres : 2

- Échevins : 3

- Conseillers communaux : 49

- Président du CPAS : 1

- Élus exerçant une autre profession en plus de leur mandat parlementaire :

- Employés ou cadres : 5
- Indépendants : 1
- Professions libérales : 8
- Enseignants : 6
- Fonctionnaires (hors enseignement) : 4

(*) À partir de 2024, il n'est plus possible de cumuler un mandat de député et celui de bourgmestre ou d'échevin d'une commune.

Mandats communaux

6 bourgmestres

37 conseillers communaux

19 échevins

3 présidents de CPAS

4. FICHE D'INFORMATION I.4 – Comment obtient-on un siège au Parlement ?

1. Le candidat doit remplir certaines conditions



Il doit

- être Belge
- jouir des droits civils et politiques
- avoir 21 ans
- être domicilié à Bruxelles

2. Le candidat appartient à la circonscription électorale de Bruxelles

La Belgique est subdivisée en circonscriptions électorales.

Ces circonscriptions électorales correspondent aux provinces, à l'exception de Bruxelles, qui dispose d'une circonscription électorale distincte. En vous portant candidat aux élections dans votre circonscription électorale, vous avez la possibilité de décrocher une place (=un siège) au Parlement.

Le candidat se voit attribuer une place sur une liste électorale

Le politicien candidat obtient une place sur la liste d'un parti. Cette place lui est attribuée par le parti. Le politicien candidat fait campagne pour présenter son programme à l'électeur. Si l'électeur est d'accord avec l'ordre de présentation, il vote pour la

liste. Il s'agit d'un **vote de liste**.

Si l'électeur veut à tout prix que la personne de son choix soit élue, il vote en cochant son nom. C'est un **vote nominatif**.

3. Les sièges sont attribués

Les sièges sont attribués aux listes qui ont obtenu au moins 5% du total des votes exprimés dans une circonscription électorale. Cette répartition s'effectue proportionnellement au nombre de votes exprimés (votes de liste et votes nominatifs). La répartition des sièges se fait donc de manière proportionnelle.

Dès que l'on connaît le nombre de sièges de chaque liste dans la circonscription électorale bruxelloise, ces sièges doivent être répartis entre les candidats individuels. Cette répartition se fait selon un système bien précis (mais complexe).

4. Le candidat devient parlementaire

Pendant la première réunion du Parlement, qui suit les élections, on vérifie si les députés remplissent les conditions d'éligibilité et si les élections se sont déroulées de manière régulière.

Brussels Parlement	Vlaams Parlement
Effectieve kandidaten	Effectieve kandidaten
Guy VANHENGEL	Sven GATZ
Jean-Luc VANRAES	Khadija ZAMOURI
Carla DEJONGHE	Koen DE KOKER (Viv.)
René COPPENS	Martine RAETS
Els AMPE	Kim STRALUVEN
Ben Berben (Vivant)	Manu DE RONS
Mady VAN VOOREN	Opgvolgers
Jan GYPERS	Stefan ECTOR
Yvonne SMEKENS	Stefan CORNELIS
Olivier CUVELIER	Aviva DIERCKX
Karin LOOBUYCK	Paul BOECKMANS
Stefaan VAN HEE	Marijke DEJONGHE
Christa DEBECK	
Johan BASILADES	
Arlotte VERKRUYSSEN	
Mireille CORTEVILLE	
Bart EEMAN	
Opgvolgers	
René COPPENS	
Julien MEGANCK	
Dominique BERNARD	
Nele DE SMET	
David STEELEN	
Caroline JANSSEN	
Sigard VANGEMBEERISCH	
Wim MORIAS	
Greet BÖNTE	
Simonne JANSSENS	
Bob DELAFAILLE	
Daisy NAEYAERT	
Jean SCHEYVAERTS	
Lut KNOCKAERT	
Herman MENNEKENS	

Le nouveau député prête serment en disant : « Je jure d'observer la Constitution. »

On reste parlementaire au Parlement bruxellois pendant une période de 5 ans, appelée législature.

Puis on organise de nouvelles élections et, en fonction de la qualité du travail accompli ou de la popularité du parlementaire, celui-ci est réélu ou pas.

5. FICHE D'INFORMATION I.5 – Le travail d'un parlementaire

1. Accorder sa confiance au gouvernement, contrôler le gouvernement

1.1 Accorder sa confiance au gouvernement

Le gouvernement doit solliciter expressément la confiance du Parlement au moment de son entrée en fonction. Il obtient cette confiance à la majorité des voix (la moitié +1). Attention : cette confiance ne lui est pas accordée une fois pour toutes. Le Parlement peut aussi lui retirer sa confiance (dans ce cas, le gouvernement « tombe » et de nouvelles élections sont organisées) ou désigner un autre ministre-président.

1.1 Contrôler le gouvernement

En l'interpellant

Un parlementaire peut « interpellier » un ou plusieurs ministres. Cela signifie que ce ministre doit s'expliquer à propos d'un acte politique, d'une situation donnée ou de certains aspects de la politique gouvernementale. Cela ne se passe que s'il s'agit d'un problème important.

En posant des questions parlementaires

C'est un autre moyen (moins sévère) de contrôler le gouvernement. Les questions doivent être formulées de manière concise.

Si la question est posée par écrit, le ministre doit transmettre sa réponse au président du Parlement bruxellois dans les 20 jours ouvrables. Le président communique la réponse au parlementaire qui a posé la question.

2. Voter et contrôler le budget

L'approbation du budget (par vote) est évidemment l'une des tâches principales du Parlement. Le budget est la répartition des revenus de la Région bruxelloise : comment l'argent sera-t-il dépensé ? La Région bruxelloise tire ses revenus principalement des impôts. Par conséquent, il est très important d'examiner comment ces fonds sont utilisés et de ne pas dépenser plus d'argent qu'il n'y en a !

3. Rédiger et adopter des ordonnances

Seuls les membres du Parlement et du gouvernement peuvent prendre l'initiative de légiférer par **ORDONNANCES**. Rappelons qu'une ordonnance est une loi bruxelloise.

- Lorsqu'un **ministre** prend une telle initiative, on parle de **PROJET D'ORDONNANCE**.
Le ministre doit soumettre ce projet aux autres ministres et demander l'avis d'experts. Ce groupe d'experts porte le nom de « Conseil d'État ».
- Lorsqu'un **parlementaire** prend l'initiative, on parle de **PROPOSITION D'ORDONNANCE**.

Les parlementaires entament leurs travaux dans des **COMMISSIONS**.

- Il y a **8 commissions permanentes**, chacune avec sa propre spécialisation (par ex. la commission Logement, la commission Infrastructure ...).
- Ces commissions comportent **15 membres**. Elles sont composées de manière proportionnelle, en respectant l'équilibre qui existe entre les groupes politiques dans l'assemblée.
- Le parlementaire défend son point de vue au sein de cette commission ; il se fait assister par des experts qui l'épaulent ou clarifient son point de vue.
- Le projet ou la proposition fait généralement l'objet de plusieurs changements, appelés **amendements**.

Dès que le projet ou la proposition a été traité et affiné, il fait l'objet d'un vote au sein de la commission. Si le texte et les amendements sont rejetés par la commission, on jette le tout à la poubelle. S'ils sont approuvés, ils sont examinés **en SÉANCE PLÉNIÈRE**.

- Le rapporteur de la commission y explique les travaux de la commission. L'ensemble fait l'objet de nouveaux débats, puis on passe au vote.
- Si une majorité approuve le projet ou la proposition, ceux-ci sont validés par le gouvernement. Le texte de la nouvelle ordonnance est ensuite publié au Moniteur belge. Le gouvernement doit alors tout mettre en œuvre pour exécuter la nouvelle loi.

4. Constituer des commissions d'enquête

Le Parlement peut constituer des commissions d'enquête parlementaires, si des problèmes graves se posent en Région bruxelloise. Ces commissions peuvent apporter des solutions ou pointer des manquements dans la société.

Une commission d'enquête a notamment été constituée à propos de l'état des tunnels bruxellois et a abouti à des aménagements de ces tunnels durant l'été 2018. Une autre commission d'enquête, chargée d'examiner la gestion du Samusocial, a constaté que des rémunérations avaient été indûment versées à ses gestionnaires et qu'elles devaient être remboursées.

6. FICHE D'INFORMATION I.6 – Le travail au sein du Parlement –

Le travail d'un parlementaire au sein du Parlement



Évaluer le travail d'un parlementaire exige que l'on tienne compte de certains éléments, tels que

- o le nombre de propositions d'ordonnance déposées
 - o le nombre d'interpellations en commission ou en séance plénière (une interpellation est une question en lien avec la confiance accordée à un ministre)
 - o le nombre de questions d'actualité dans les séances plénières
 - o le nombre de demandes d'explication (questions orales) dans une commission
 - o le nombre de questions écrites, adressées à un membre du Gouvernement bruxellois
 - o le nombre d'interventions au sein de la commission
 - o le nombre d'interventions en séance plénière
- Le travail d'un parlementaire englobe tous ces éléments.

En outre, un parlementaire peut, selon qu'il se trouve dans l'opposition ou dans la majorité, peser plus ou moins sur la prise de décisions politiques.

S'il est dans l'opposition, il lui sera plus difficile d'exercer un impact sur le processus décisionnel. Toutefois, certains parlementaires dans l'opposition réussissent à influencer la prise de décisions en raison d'une solide connaissance des dossiers

7. FICHE D'INFORMATION I.7 – Quels sont les sujets dont il est question dans les ordonnances (lois bruxelloises) ?

1. La Belgique est un État fédéral

Cela signifie que le pays a été divisé en communautés (Communauté flamande, Communauté française et Communauté germanophone) et en régions (Région flamande, Région wallonne et Région bruxelloise).

Les **communautés** sont compétentes dans les matières culturelles, l'enseignement, tout ce qui touche à la santé et au bien-être des citoyens et l'utilisation des langues. Bref, tout ce qui concerne les êtres humains et la langue (maternelle). La recherche scientifique relève aussi de leurs compétences. Quant aux **régions**, elles sont compétentes pour l'économie, l'emploi, l'agriculture, la politique de l'eau, le logement, les travaux publics, l'énergie, les transports (à l'exception de la SNCB), l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la sauvegarde de la nature, le crédit, le commerce extérieur, la tutelle à l'égard des provinces, des communes et des intercommunales. Bref, tout ce qui touche au territoire.

L'**État fédéral** est responsable des matières qui ne sont attribuées ni aux communautés ni aux régions. Citons notamment la défense nationale, la sécurité sociale et les pensions, la justice et la sécurité intérieure
...

Penchons-nous un moment sur les sujets abordés dans les ordonnances du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ou des parlementaires bruxellois

2. Quels sont les sujets abordés dans ces ordonnances ?

2.1 Économie

À quels subsides ai-je droit en tant qu'entrepreneur ? De quelles autorisations ai-je besoin pour lancer mon entreprise ?



2.2 Travaux publics

Où la région limite-t-elle la circulation et qu'en est-il du trafic de transit ?
De nouvelles pistes cyclables doivent-elles être aménagées ou faut-il se limiter à entretenir celles qui existent déjà ?



2.3 Énergie

Si je prends des mesures pour économiser l'énergie, quelles subventions est-ce que je reçois de la Région bruxelloise en tant que particulier ou entrepreneur ?



2.4 Transport

Qu'est-ce qu'un plan de transport scolaire ?



2.5 Environnement

Comment savoir quelle est la quantité de particules fines dans l'air ?



2.6 Aménagement du territoire et logement

Y a-t-il suffisamment de logements sociaux en Région bruxelloise ?
Est-ce que j'habite une maison classée ?
Comment puis-je obtenir un label de qualité pour des logements d'étudiants ?

2.7 Relations internationales

Où dois-je demander un permis si je veux exporter des marchandises ?



8. FICHE D'INFORMATION I.8 – Combien les politiciens gagnent-ils ?

Visitez le site <http://www.parlement.brussels/?lang=fr> du Parlement bruxellois, rubrique DÉPUTÉS/cellule <transparence des rémunérations>, et voyez le montant annuel brut que le Parlement verse à chaque député. À titre de comparaison, lisez la citation ci-dessous, tirée de De Standaard.

Un ministre gagne un peu plus de 200.000 euros brut, un parlementaire un peu plus de 100.000 euros brut.

Source : De Standaard, 29 avril 2009

2.1 Des responsables politiques mal payés

« Un très grand nombre de nos parlementaires perçoivent une rémunération d'environ 100.000 euros brut par an, ce qui correspond à un montant mensuel entre 3.500 et 4.500 euros par mois. Ce n'est certainement pas l'argent qui incite à faire de la politique (Tom Boonen, à l'instar de nombreuses vedettes sportives, gagne dix fois plus). Mais méfions-nous des moyennes. Si certains politiciens sont probablement trop peu payés par rapport à leurs nombreuses heures de travail, d'autres travaillent probablement trop peu et sont donc trop payés. En politique, comme dans tous les autres secteurs de la société, il y a longtemps que l'argent n'est plus la seule motivation. Cependant, l'argent est important en politique, comme dans n'importe quel secteur. Si nous voulons du personnel politique de qualité, nous devons mieux payer les bons politiciens. Et être impitoyables avec ceux qui ne valent pas les quelque 5.000 euros brut qu'ils reçoivent chaque mois. »

Source : Peter Vandermeersch – ancien rédacteur en chef de De Standaard – 11 mai 2009

2.2 Contribution versée au parti

« Les élus de Groen! cèdent un quart de leurs revenus, les mandataires de la liste Dedecker gardent tout.

Le taux de contribution au CD&V est officiellement fixé à sept pour cent, mais en réalité, il est inférieur à cela. Un ministre verse 424 euros par mois, le Premier ministre et le Ministre-président paient 531 euros au parti. Ce n'est pas beaucoup plus qu'un parlementaire (371 euros), alors qu'un ministre gagne plus du double.

À l'open VLD, on plaide pour une contribution maximale de 10% sur les montants bruts.

Le sp.a adopte une position plus équilibrée : le règlement du parti impose une contribution de cinq pour cent aux élus au niveau local et de dix pour cent à ceux aux niveaux supérieurs. Tant à la N-VA qu'au SLP, on fait une distinction entre les politiciens qui exercent un autre métier et ceux qui vivent de la politique. Les politiciens à temps plein paient au parti un montant inférieur à la somme payée par ceux qui ont un revenu complémentaire. À la N-VA, le premier groupe cède 7,5 pour cent de son revenu brut, le second 10 pour cent. »

Source : Thijs Michiels – De Standaard – 11 mai 2009

FICHES DE REPONSES – DOSSIER 1 – PARLEMENTAIRE, UN TRAVAIL COMME UN AUTRE ?

Voici un récapitulatif des questions du dossier 1. Les réponses à ces questions aident à déterminer le scénario.

1. Pourquoi les gens se lancent-ils en politique ?
2. a) Quels partis politiques peut-on choisir si l'on désire faire de la politique ? b) Que représente le parti qui vous convient le mieux ? (Et pourquoi ?) c) Et que représente le parti qui vous convient le moins ? (Et pourquoi ?)
3. a) Quels partis politiques sont représentés au Parlement bruxellois ? b) Quel parti a le plus de représentants ? c) Quel est celui qui en a le moins ?
4. a) Quel est le profil du parlementaire moyen au Parlement bruxellois ? Sexe ? Âge ? Études ? b) Qu'est-ce qui vous frappe à cet égard ?
5. Comment un politicien devient-il parlementaire ? Expliquez aussi pourquoi le terme de « représentant du peuple » lui convient bien.
6. a) Que fait un parlementaire bruxellois ? b) Quel aspect de son travail est le plus important ou le plus intéressant à vos yeux ?
7. Le travail d'un politicien au sein et en dehors du Parlement. a) La plupart des politiciens disent travailler au moins 60 heures par semaine. En quoi consiste le programme hebdomadaire d'un politicien ? Quelle est sa principale occupation ? b) À quoi ressemble l'agenda d'un parlementaire ?
8. Quels sont les sujets abordés dans les propositions d'ordonnance déposées par les parlementaires bruxellois auprès du Parlement bruxellois ?
9. a) Combien gagne un parlementaire bruxellois ? b) Ce montant est-il justifié selon vous ? c) Ce travail a-t-il aussi des inconvénients ?

Quels sont les partis de la majorité au Parlement bruxellois ?

FICHE DE RÉPONSE I.1 – Pourquoi les gens se lancent-ils en politique ?

Les éléments nécessaires à la formulation d'une réponse se trouvent dans les fiches d'information I.1. Quatre parlementaires y expliquent leurs motivations.

Réponse

FICHE DE RÉPONSE I.2 :

- a) Quels partis politiques peut-on choisir en Région bruxelloise lorsque l'on désire faire de la politique ?
- b) Que représente le parti qui vous convient le mieux ? (Et pourquoi ?)
- b) Que représente le parti qui vous convient le moins ? (Et pourquoi ?)

Choisissez un thème (environnement, économie, transport) et comparez les différents points de vue des partis en consultant leurs sites internet respectifs. Quel parti vous convainc le plus ? Pourquoi ?

Faites un test : choisissez un autre thème et voyez si le même parti sort du lot.

Réponse :

FICHE DE RÉPONSE I.3 :

- a) Quels partis politiques sont représentés au Parlement bruxellois ?
- b) Quel parti a le plus de représentants ?
- c) Quel parti a le moins de représentants ?

La réponse se trouve dans la fiche d'information I.2.

Réponse

LES PARTIS AU PARLEMENT

PARTIS :

LE PLUS DE REPRÉSENTANTS :

LE MOINS DE REPRÉSENTANTS :

7. FICHE DE RÉPONSE I.7 – En quoi consiste le travail d’un politicien au sein et en dehors du Parlement ?

La plupart des politiciens disent travailler au moins 60 heures par semaine. En quoi consiste le programme hebdomadaire d’un politicien ? Quelle est sa principale occupation ?

Les éléments nécessaires à la formulation d’une réponse se trouvent dans la fiche d’information I.6.

Complétez la réponse en effectuant un travail de recherche.

- Pour Reporters sans montage : allez sur le site <http://www.parlement.brussels/> du Parlement bruxellois. Cherchez des informations sur le/la parlementaire que vous rencontrerez aujourd’hui. Cherchez éventuellement sur son site en quoi consiste son programme hebdomadaire.
- Pour Reporters avec montage : visitez le site http://www.parlement.brussels du Parlement bruxellois. Choisissez votre langue (en haut à droite). Cliquez sur députés>liste des députés> Choisissez 2 parlementaires (de partis différents). Puis cherchez sur le site du Parlement et sur le site des parlementaires concernés en quoi consiste leur programme hebdomadaire et quelles sont leurs occupations.

Réponse

8. FICHE DE RÉPONSE I.8 :

- a) Quels sont les sujets abordés dans les propositions d’ordonnance déposées par les parlementaires bruxellois auprès du Parlement bruxellois ?
 - o Une réponse générale se trouve dans la fiche d’information I.8.

Réponse

9. FICHE DE RÉPONSE I.9

- a) Combien gagne un parlementaire bruxellois ?
- b) Ce montant est-il justifié selon vous ?
- c) Ce travail a-t-il aussi des inconvénients ?

La réponse se trouve dans la fiche d'information I.8.

- **Attention ! Il s'agit de rémunérations brutes !** Ne pas comparer des pommes et des poires !
- En répondant à la question (c), pensez à la durée d'un mandat politique.

Réponse

10. FICHE DE RÉPONSE 10

Quels sont les partis de la majorité au Parlement bruxellois ?

Réponse
